

Il convient aussi de mettre la majuscule aux points cardinaux qui font partie d'un nom de lieu ou d'une adresse.

le cap Nord  
rue Sainte-Catherine Ouest

On met enfin la majuscule aux points cardinaux qui entrent dans le nom d'entités architecturales.

l'édifice du Centre, l'édifice de l'Ouest (édifices du Parlement)  
la tour Est  
la gare du Nord

Par contre, on met la minuscule aux points cardinaux qui désignent une position du compas, une direction, une orientation, une situation relative.

le nord magnétique  
le côté ouest de l'étage  
une fenêtre exposée à l'est

## 2.13 Italique

a) L'italique, opposé au caractère romain, sert à faire ressortir certains mots ou à leur conférer un caractère particulier. Se mettent en italique les titres de : livres, brochures, études et rapports publiés, films, émissions de télévision et de radio, œuvres d'art (titres de peintures, pièces de théâtre ou de musique, etc.), journaux, magazines et périodiques.

N.B. Le titre des articles ou autres parties des publications mentionnées ci-dessus se mettent entre guillemets.

*Le Canada dans le monde*  
le journal *La Presse*  
la chanson *La vie en rose*  
« *Le Vaisseau d'Or* » est tiré des *Poésies complètes* de Nelligan.

b) Le titre des textes de loi (lois et règlements d'application) et des causes de jurisprudence est toujours mis en italique. Noter toutefois que dans les causes, l'abréviation c. (contre) s'écrit en romain.

la *Loi sur les langues officielles*  
*Kelso c. la Reine*

c) Les mots en langue étrangère qui n'ont pas été francisés et les locutions latines (à part celles qui sont vraiment entrées dans l'usage français) sont mis en italique.

la *gran familia*, *de facto*, *ex cathedra*, etc.

Les mots étrangers qui ont été francisés s'écrivent en romain et prennent l'accent s'il y a lieu. Comme dans le cas du latin, il n'est pas toujours facile de savoir si un mot étranger est accrédité par l'usage. Le fait qu'un mot soit l'objet d'une entrée dans un dictionnaire courant nous fournit déjà un bon indice. C'est aussi une question de jugement.

*ad hoc*, *grosso modo*, *intérim*, *leitmotiv*, *post-scriptum*, *curriculum vitæ*, *référendum*

Les noms étrangers d'organismes, d'entreprises, d'institutions, de bâtiments, de groupes, de manifestations artistiques ou sportives, de compagnies de théâtre, de troupes de danseurs, d'orchestres, sont toujours en caractères ordinaires.